

Compte-rendu du Comité syndical du 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 mars à 19 heures, les délégués élus et entérinés par les Communautés de Communes du Val de cher Controis et du Romorantinais et du Monestoï, membres du syndicat mixte intercommunal d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagers du Val de Cher se sont réunis à la salle des fêtes de Noyers sur Cher, sous la convocation de Monsieur Éric MARTELLIERE.

Date de la convocation : par mail 19/03/2024

Communauté de Communes Val de Cher Controis

Commune	Délégué(e)	Titulaire	Suppléant	Observation
ANGE	BAK Clément	X		
BOURRE <small>Commune déléguée de Montrichard Val de Cher</small>	GAGNEUX Jean-Claude	X		
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	X		
CHISSAY EN TOURAINE	PLASSAIS Philippe	X		
CONTRES <small>Commune déléguée du Controis en Sologne</small>	COLLIN Guillaume	X		
CHOUSSY	GOSSEAUME Thierry	X		
COUDES	RABUSSEAU Jean-Pierre	X		
COUFFY	GALERNE Joël	X		
FAVEROLLES SUR CHER	VRILLON Jean-Michel	X		
FOUGERES S/BIEVRE <small>Commune déléguée du Controis en Sologne</small>	MARTELLIERE Éric	X		
FEINGS <small>Commune déléguée du Controis en Sologne</small>	BESNE Christophe	X		
FRESNES	CHAMPEAUX Jacky	X		
GY EN SOLOGNE	PRETO Paulino	X		
LASSAY-SUR-CROISNE	GAUTRY François	X		Arrivée 19h15
MAREUIL SUR CHER	DUPONT Daniel		X	
NOYERS-SUR-CHER	BRECHET Catherine	X		
OISLY	DANIAU Florence	X		
PONTLEVOY	BERTHAULT Jean-Louis	X		
ROUGEOU	JOULAN Bénédite	X		
ST AIGNAN SUR CHER	GOMES DE SA Zita	X		
ST GEORGES SUR CHER	DALUZEAU Véronique	X		
SASSAY	GASCHET Gérald		X	
SOINGS EN SOLOGNE	BIETTE BERNARD	X		
VALLIERES LES GRANDES	LACROIX Éric	X		

Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestoï

Commune	Délégué	Titulaire	Suppléant(e)	Observation
BILLY	LATREILLE Jean-Claude	X		
MUR DE SOLOGNE	COUTAN Jean-Luc	X		



Absents excusés ayant donné procuration

Monsieur DUMONT-DAYOT Michel (Montrichard Val de Cher) donne pouvoir à Monsieur GAGNEUX

Monsieur LEGOUY Quentin (OUCHAMPS) donne pouvoir à Monsieur COLLIN

Monsieur ESNAULT Jean-Luc (Seigy) donne pouvoir à Madame GOMES DE SA

Madame GAUTHIER Michèle (Selles sur Cher) donne pouvoir à Monsieur GAUTRY

Monsieur CHARLUTEAU Daniel (Thésée) donne pouvoir à Madame BRECHET

Absents excusés

Monsieur TROTIGNON Michel (St Romain sur Cher)

Absents non Excusés

Monsieur POMA Alain (Chatillon sur Cher)

Madame THEVENET Anne-Marie (Chemery)

Monsieur LIONS Lionel (Mehers)

Monsieur LARCHET Freddy (Meusnes)

Madame DINOCHÉAU Laurence (Monthou-sur-Cher)

Madame BERTIN Elisa (Pouillé)

Monsieur LEPLARD Michel (St Julien de Chédon)

Madame POUILLAIN Anne-Laure (Thenay)

Assistaient à la réunion

Monsieur FOURRET Romain – Responsable pôle technique

Madame HUC Béatrice – Responsable pôle communication

Madame CARRARETTO Anne – Pôle administratif

Madame MALLEN Michèle – Nouvelle République

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical.

Monsieur LACROIX Éric a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En ouvrant la séance, Monsieur le Président remercie toutes les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à sa convocation.

Procès-verbal :

Le procès-verbal de la dernière séance a été distribué et affiché. Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Délibération n° 11-2024. Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur COLLIN Guillaume, vice-président en charge des finances, qui présente les résultats du compte de gestion de Monsieur le Trésorier :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

74200 - SMIEBOM DU VAL DE CHER -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	2 072 336,90		-1 617 949,69		454 387,21
Fonctionnement	1 627 425,88		288 482,46		1 915 908,34
TOTAL I	3 699 762,78		-1 329 467,23		2 370 295,55
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 699 762,78		-1 329 467,23		2 370 295,55

Voté à l'unanimité

2. Délibération n° 12-2024. Présentation et vote du compte administratif 2023

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants,
Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Éric MARTELLIERE, Président.

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance.

Monsieur COLLIN Guillaume, vice-président en charge des finances est élu Président de la séance.

Monsieur MARTELLIERE Éric, Président, quitte la salle.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte administratif,

Après avoir présenté les documents budgétaires de l'exercice 2023, Monsieur COLLIN Guillaume, donne acte de la présentation du Compte administratif 2023 qui se résume ainsi et ce :

Fonctionnement :

↳ Dépenses :	7 791 377,71 €
↳ Recettes :	<u>8 079 860,17 €</u>
↳ Excédent 2023	+ 288 482,46 €
↳ Excédent 2022 :	<u>+ 1 627 425,88 €</u>
↳ Excédent global de clôture 2023 :	<u>1 915 908,34 €</u>

Investissement :

↳ Dépenses :	2 661 975,31 €
↳ Recettes :	<u>1 044 025,62 €</u>
↳ Déficit 2023	- 1 617 949,99 €
↳ Excédent 2022 :	<u>+ 2 072 336,90 €</u>
↳ Excédent global de clôture 2023 :	<u>454 387,21 €</u>

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, le Compte administratif de l'exercice 2023 tel que présenté et conforme au compte de gestion du receveur.

Voté à l'unanimité

Monsieur MARTELLIERE Éric, Président, rejoint le comité syndical.

Arrivée de Monsieur GAUTRY François qui participe au vote à partir du point suivant

3. Délibération n° 13-2024. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur COLLIN Guillaume, vice-président en charge des finances, qui propose de reporter ces résultats au budget primitif 2024 de la façon suivante :

Recette de fonctionnement

- 002 - Excédent de fonctionnement : **1 915 908,34 €**

Recettes d'investissement

- 001 – Excédent d'investissement : **454 387,21 €**

Voté à l'unanimité

4. Délibération n° 14-2024 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Année 2023

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur COLLIN Guillaume, vice-président en charge des finances, qui présente les acquisitions réalisées en 2023, comme suit :

ACQUISITIONS IMMOBILIERES					
Nature	Localisation	Vendeurs	Superficie et réf. cadastrales	Prix	Réf. délibération
Terrain	La Bernardière 41700 LE CONTROIS EN SOLOGNE (Commune déléguée Contres)	SCI 2B .2I	00 ha 00a 69 ca BM 0371 00 ha 22a 05 ca BM 0402 00 ha 96 a 83 ca BM 0406	160 000 €	N°22-2023 du 23/03/2023
Terrain	10 route de Blois 41130 BILLY	M. LEVEQUE Rémy Mme PRENVEILLE Mauricette	00 h 05 a 25 ca ZV 329	3 000 €	N°28-2022 du 17/11/2022

CESSIONS IMMOBILIERES					
Nature	Localisation	Vendeurs	Superficie et réf. cadastrales	Prix	Réf. délibération
NEANT					

Voté à l'unanimité

5. Délibération n° 15-2024. Vote des taux de TEOM et produits attendus pour l'année 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur COLLIN Guillaume, vice-président en charge des finances, qui rappelle que le comité syndical, par délibération n°27-07 du 11 octobre 2007 a décidé de prolonger la période de lissage jusqu'à 2014 et d'aboutir à un taux unique sur chaque zone.

En 2024, la valeur des bases est :

- ✓ Bases prévisionnelles 2024 : 48 924 782 €
- ✓ Bases définitives 2023 : 46 676 916 €

Vu les valeurs des bases des communes et des EPCI adhérant au SMIEEOM Val de Cher,

Considérant qu'il relève de la compétence du syndicat de fixer les taux pour les communes et de fixer les produits attendus pour les EPCI,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter les taux pour les communes et les produits attendus ont été votés de la façon suivante :

Délégués en exercice : 40

Délégués présents : 26

Délégués exprimés : 31 dont 5 pouvoirs

Vote :

Pour : 31 dont 5 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNES	Taux	PRODUITS ATTENDUS ESTIMES
Billy	14,00 %	113 910,44 €
Mur de Sologne	14,00 %	158 575,76 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES	PRODUIT ATTENDU ESTIME
Val de Cher Controis	6 572 714,62 €

Les taux retenus pour l'ensemble du territoire du SMIEEOM VAL DE CHER :

- Une collecte : 14,00 %
- Hors zones : 10,40%

6. Délibération n° 16-2024. Présentation et vote du budget primitif 2024

Monsieur le Président indique qu'en raison du basculement en nomenclature comptable M57 depuis le 1er janvier 2023, le SMIEEOM VAL DE CHER est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et ce, chaque année avant le vote du budget.

Cette nomenclature donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cela permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre à l'Assemblée délibérante le pouvoir de déléguer à Monsieur le Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections, et de réaliser également des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Monsieur le Président serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur COLLIN Guillaume, vice-président en charge des finances, qui rappelle que le projet de budget a été élaboré conformément aux orientations.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 20 février 2024 à 18 heures,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, pour l'année 2024,
- **ADOpte** le budget primitif 2024 du SMIEEOM Val de Cher comme suit :

<i>Sections</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	1 671 382,56 €	1 671 382,56 €
<i>FONCTIONNEMENT</i>	9 568 450,77 €	9 568 450,77 €
<i>TOTAL</i>	11 239 833,33 €	11 239 833,33 €

Le budget primitif 2024 a été voté à l'unanimité.

7. Effacement de dettes : créances éteintes

Les informations apportées et votées étant erronées ce sujet sera de nouveau présenté au vote lors du prochain comité syndical.

8. Adhésion à la plateforme APPROLYS

L'ensemble des délégués accepte l'adhésion à la plateforme APPROLYS. Il sera nécessaire cependant de représenter le dossier lors d'un prochain comité syndical pour :

- ✓ Approuver les statuts d'Approllys Centr'Achats
- ✓ Elire un représentant titulaire et un délégué

9. Délibération n° 17-2024. OCAB-PMCB

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis BERTHAULT, vice-président en charges des déchèteries, qui présente la filière PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) et propose d'inscrire le syndicat dans la filière, afin que le SMIEEOM Val de Cher puisse bénéficier des avantages opérationnels et financiers.

En effet, à ce jour, sur les territoires du SMIEEOM Val de Cher, les professionnels sont acceptés en déchèteries et payent leurs apports en fonction du volume déposé par type de flux, via une redevance spéciale.

La recette des professionnels dont le syndicat bénéficie est de 15 000 €/an en moyenne.

Depuis l'arrêté interministériel du 10 juin 2022, portant sur la responsabilité élargie des producteurs de produits de matériaux de construction du secteur du bâtiment, le SMIEEOM Val de Cher peut prétendre à percevoir des recettes, et pour certains flux, les entreprises n'auront plus à payer leurs apports, lors de leur venue en déchèterie.

Le principe est que le SMIEEOM Val de Cher peut :

- ✓ Soit choisir de bénéficier d'une prise en charge des matières (mode opérationnel)
- ✓ Soit une aide financière pour le traitement de la matière (mode financier).

Après étude auprès de l'OCAB le SMIEEOM Val de Cher serait concerné pour les flux suivants :

En mode opérationnel :

↳ Plâtres

En mode financier :

↳ Déchets inertes
↳ Menuiseries vitrées (sur Contres pour le moment)
↳ Le Bois
↳ Les DDS (Déchets dangereux spécifiques)
↳ Les métaux

Afin de bénéficier de ces soutiens, Monsieur le Président soumettra au vote la délibération proposée par l'OCAB et vous proposera de modifier le règlement intérieur des déchèteries en conséquence, pour que tout soit opérationnel pour le 1er juin 2024.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment,
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat avec les éco-organismes agréés ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10. Délibération n° 18-2024. Dechèterie – Filière BOIS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis BERTHAULT, vice-président en charges des déchèteries, qui signale que suite aux évolutions techniques et la création d'une chaudière bois par la société GV BOIS de Golbey à Epinal nécessitant de fort tonnages, le SMIEEOM Val de Cher a l'opportunité de traiter le bois à un coût moindre à compter du 1^{er} juin prochain.

En effet à ce jour :

- Actuellement, le coût du traitement du bois est de 83,92 € HT/T proposé par la société SOCCOIM (prix marché * coefficient révision)
 - A partir du 01/06/2024, le coût proposé par la société GV BOIS de Golbey sera de 0,00 € HT/T avec une clé de révision si la valeur du bois augmente

Afin de bénéficier de cette opportunité financière, et après négociation avec la société SOCCOIM, en charge du traitement bois, Monsieur le Président proposera de réaliser un avenant au Marché « Exploitation des déchèteries » Lot n°1 : Gardiennage, transport et traitement du carton, bois, tout venant, végétaux et gravats sur les sites des 6 déchèteries déchetterie lot 1, en y ajoutant une ligne supplémentaire qui sera :

« Cout réception sur la plateforme de Mur de Sologne, pré broyage et rechargement bois, afin de massifier les tonnes de bois sur la plateforme de Mur de Sologne avant départ pour Epinal. Le coût proposé est de 32,50€ht/T la tonne »

Dans la continuité, Monsieur le Président informe également de l'autoriser à signer un contrat avec la société GV BOIS de Golbey pour la prise en charge des tonnes bois.

La société GV BOIS Golbey prenant à sa charge le coût de transport et de traitement.

Monsieur le Président a demandé de délibérer pour :

- ✓ Approuver l'avenant auprès de la société SOCCOIM et l'autoriser à le signer, ainsi que toutes les pièces référentes à ce dossier
- ✓ Accepter les termes du contrat proposé par la société GV BOIS de Golbey et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce contrat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant auprès de la société SOCCOIM : *« Cout réception sur la plateforme de Mur de Sologne, pré broyage et rechargement bois, afin de massifier les tonnes de bois sur la plateforme de Mur de Sologne avant départ pour Epinal. Le coût proposé est de 32,50€ht/T la tonne »*
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant auprès de la SOCCOIM, ainsi que toutes les pièces référentes à ce dossier

- **ACCEPTTE** les termes du contrat proposé par la société GV BOIS de Golbey
- **AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce contrat.

11. Délibération n° 19-2024. DEONTOLOGUE – Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de désigner un Référent Déontologue pour les élus locaux.

Désignation du référent déontologue et rémunération :

Il est proposé de désigner Monsieur Bertrand Maréchaux, ancien préfet et directeur général des services d'une collectivité, médiateur depuis 2019, pour exercer cette mission.

Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier. En cas de déplacement, le syndicat lui versera une indemnité de déplacement et prendra en charge les frais d'hébergement.

Modalité de saisine du référent :

Le Référent Déontologue peut être saisi par tout élu local du syndicat, par voie écrite :

- Par mail : bm@france-comitor.fr
- Par courrier : Monsieur Bertrand Maréchaux – La Cormeillère – 61250 SEMALLE

Les saisines du déontologue devront être cachetée et porter la mention « CONFIDENTIEL ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le Référent Déontologue qui mentionnera la date de réception, et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le Référent Déontologue étudiera les éléments transmis par l'élu, et pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Modalité de délivrance du conseil :

Le Référent Déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut percevoir d'injonctions extérieures.

Le Référent Déontologue communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Sur présentation du Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** et **DECIDE** de nommer Monsieur Bertrand Maréchaux, ancien préfet et directeur général des services d'une collectivité, pour exercer cette mission

DELEGATIONS DES VICE-PRESIDENTS

Une fois l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président donne la parole aux vice-présidents :

Monsieur GAUTRY François – vice-président en charge du centre de transfert de Choussy

- La porte, abîmée par Mauffrey : les réparations ont été réalisées
- Le dossier de l'affaissement de la cuve par Eurovia est clos, les experts se sont mis d'accord

Madame GOMES Zita – vice-présidente en charge de la collecte des ordures ménagères

- Le juriste qui nous accompagnera sur le dossier du marché de collecte a été mandaté : M. Rocchi qui suit habituellement le syndicat, et ce, depuis de nombreuses années.
- Les travaux de rédactions débuteront en avril
- Le marché devrait être lancé fin avril, pour une réception début juin,
- Une analyse sera réalisée en juin et un arbitrage fin juin début juillet

Monsieur BERTHAULT Jean-Louis – vice-président en charge des déchèteries

- Les contrats de pour les modifications de flux du bâtiment ont été travaillés, les négociations bois également.
- Des contacts sont pris avec les réseaux du réemploi pour travailler sur le Controis en Sologne
- Actuellement, les services travaillent sur la recherche de réserve foncière sur le secteur de Montrichard pour améliorer la desserte en déchetterie.

Madame BRECHET Catherine – vice-présidente en charge de la collecte des déchets recyclables et de la gestion des contenants :

- Un point est réalisé tous les mois avec le prestataire. Dernièrement un point a été fait en mars pour anticiper la période de congés d'Avril.
- Des points ont été sollicités :
 - ↳ A Couddes, mise en place d'un point aérien à la salle des fêtes.
 - ↳ A Chatillon-sur-Cher, rue des cheminots : le prestataire doit nous donner une date d'installation
 - ↳ A Mur de Sologne : des points ont été renforcés, et un nouvel emplacement a été identifié pour mise en place d'un nouveau point aérien, à la demande de la mairie.
 - ↳ A Faverolles sur Cher : le devis pour le remplacement des colonnes brûlées a été validé par l'assurance. Il a été demandé au prestataire de réduire les délais de commande et de remplacement des colonnes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le secrétaire de séance,
LACROIX Éric,



Le Président,
Éric MARTELLIERE.



SMIEEOM VAL DE CHER
22 Rue de Géhéry
41110 SEJAY
SMIEEOM Val de Cher
284 100 637 60123 - 3911

POUVOIRS



22 rue de Gâtines
41110 SEIGY
Tél. 02.54.75.76.66
smieeom.val2c@orange.fr

POUVOIR (1)

(A remettre à un délégué de la liste jointe, complété et signé en cas d'empêchement de votre part ou de votre suppléant à la présente réunion)

Je soussigné(e) (1) Michelle GAUTHIER

Donne pouvoir à M. GRUZY J. nansais

- De me représenter à la réunion du Comité Syndical du SMIEEOM Val de Cher du mercredi 27 mars 2024 à 19h00
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4).

Fait à Selles s/Cher

Le 20 Mars 2024

- (1) A n'utiliser qu'en cas d'absence nécessaire
- (2) Nom, Prénoms, Adresse
- (3) Validité : 3 reports au maximum
- (4) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer



22 rue de Gâtines
41110 SEIGY
Tél. 02.54.75.76.66
smieeom.val2c@orange.fr

POUVOIR (1)

(A remettre à un délégué de la liste jointe, complété et signé en cas d'empêchement de votre part ou de votre suppléant à la présente réunion)

Je soussigné(e) (1) Daniel Daubert

Donne pouvoir à Brechet Catherine

- De me représenter à la réunion du Comité Syndical du SMIEEOM Val de Cher du mercredi 27 mars 2024 à 19h00
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4).

Fait à Thézac

Le 26/03/24

- (1) A n'utiliser qu'en cas d'absence nécessaire
- (2) Nom, Prénoms, Adresse
- (3) Validité : 3 reports au maximum
- (4) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer



22 rue de Gâtines
41110 SEIGY
Tél. 02.54.75.76.66
smieeom.val2c@orange.fr

POUVOIR (1)

(A remettre à un délégué de la liste jointe, complété et signé en cas d'empêchement de votre part ou de votre suppléant à la présente réunion)

Je soussigné(e) (1) Damon + Marie + Michel

Donne pouvoir à M. Legoux H. Claude

- De me représenter à la réunion du Comité Syndical du SMIEEOM Val de Cher du mercredi 27 mars 2024 à 19h00
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4).

Fait à Bourre

Le 25/03/24

- (1) A n'utiliser qu'en cas d'absence nécessaire
- (2) Nom, Prénoms, Adresse
- (3) Validité : 3 reports au maximum
- (4) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer



22 rue de Gâtines
41110 SEIGY
Tél. 02.54.75.76.66
smieeom.val2c@orange.fr

POUVOIR (1)

(A remettre à un délégué de la liste jointe, complété et signé en cas d'empêchement de votre part ou de votre suppléant à la présente réunion)

Je soussigné(e) (1) LEGOUY Quentin

Donne pouvoir à COLLIN Guillaume

- De me représenter à la réunion du Comité Syndical du SMIEEOM Val de Cher du mercredi 27 mars 2024 à 19h00
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4).

Fait à Ouchamps

Le 26 mars 2024

- (1) A n'utiliser qu'en cas d'absence nécessaire
- (2) Nom, Prénoms, Adresse
- (3) Validité : 3 reports au maximum
- (4) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer



22 rue de Gâtines
41110 SEIGY
Tél. 02.54.75.76.66
smieeom.val2c@orange.fr

POUVOIR (1)

(A remettre à un délégué de la liste jointe, complété et signé en cas d'empêchement de votre part ou de votre suppléant à la présente réunion)

Je soussigné(e) (1) ESNAULT JEAN-LUC

Donne pouvoir à GOMES ZITA

- De me représenter à la réunion du Comité Syndical du SMIEEOM Val de Cher du mercredi 27 mars 2024 à 19h00
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4).

Fait à SEIGY

Le 27/03/2024

Bon jour pouvoir

- (1) A n'utiliser qu'en cas d'absence nécessaire
- (2) Nom, Prénoms, Adresse
- (3) Validité : 3 reports au maximum
- (4) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer

Le taux de la taxe des ordures ménagères reste inchangé pour le Val de Cher Controis

Publié le 02/04/2024 à 15:59 | Mis à jour le 02/04/2024 à 15:59

16 - 41

16 sud loire

val de cher controis

Ordures ménagères : taxe inchangée

Le comité syndical du Smiecom Val de Cher (Syndicat mixte intercommunal d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères) s'est réuni mercredi 27 mars, à la salle des fêtes de Noyers, sous la présidence d'Éric Martellière.

Comptes 2023. Les comptes de gestion et le compte administratif du syndicat y ont été présentés par Guillaume Collin, vice-président en charge des finances. En section de fonctionnement les dépenses se montent à 7.791.378 € et 9.707.285 € en recettes, soit un solde positif de 1.915.908 €. En section d'investissement, le total des dépenses est de 2.661.975 € qui se compensent par les recettes pour 3.116.362 €, soit un solde positif de 454.387 €. L'excédent global de clôture est de 2.370.296 €.

Les résultats sont reportés au budget primitif 2024. L'assemblée adopte les acquisitions opérées en 2023, soit deux terrains d'une valeur de 163.000 €, l'un situé au Controis-en-Sologne et l'autre à Billy, en vue de constituer une réserve foncière pour les projets futurs du Smiecom. Les taux de Teom (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) restent inchangés en 2024 sur le territoire du Smiecom Val de Cher : soit collecte 14 % et hors zone 10,40 %.

Budget 2024. Le budget a été élaboré conformément aux orientations définies lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 20 février dernier à Seigy (NR du 22 février). S'équilibrant en fonctionnement à 9.568.451 € et en investissement à 1.671.383 €, le budget primitif est adopté à l'unanimité. Les élus se prononcent en faveur de l'adhésion du syndicat à la plateforme d'achats Approlys contre une cotisation annuelle de 100 €.

Divers. Jean-Louis Berthault, vice-président en charge des déchetteries, présente et propose de s'inscrire dans la filière OCAB-PMCB (produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) afin de bénéficier d'avantages opérationnels et financiers. À la suite des évolutions techniques et la création d'une chaudière bois par la société GV Bois située à Épinal, le Smiecom a l'opportunité de conclure un contrat permettant de traiter le bois à coût moindre.

Cor. NR : Michèle Mallen